

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Matériel informatique des écoles - Nouveau plan d'équipement - Convention de partenariat entre la Ville et l'Éducation Nationale

Monsieur Mekhantar, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon en lien étroit avec l'Éducation nationale, a décidé de mettre en œuvre un nouveau plan de développement des T.I.C.E dans les écoles publiques, afin de mettre au service des enseignants et de leurs élèves, de nouveaux outils pour favoriser les apprentissages.

Une première phase de ce plan T.I.C.E a débuté dès 2016, avec d'une part le renouvellement total des postes informatiques des directeurs d'école et la dotation d'un disque dur externe, et d'autre part l'attribution pour chaque école maternelle d'un ordinateur portable, d'un vidéoprojecteur et d'une clé 3G, pour un montant total de 210 000 €.

En parallèle, l'expérimentation de différents matériels à destination des élèves des écoles élémentaires a été menée.

De l'avis de l'ensemble des partenaires, le principe d'une salle informatique dédiée est désormais suranné.

Pour garantir un usage régulier des équipements mis à disposition des écoles, il en est ressorti les éléments suivants :

- une installation des matériels dans les classes,
- un nombre suffisant de matériels qui doivent être en phase avec les pratiques pédagogiques,
- la qualité des outils d'exploitation associés aux matériels,
- l'accompagnement des enseignants, tant sur les outils que sur les contenus.

Ainsi, il est proposé de doter chaque classe élémentaires de 5 « Chromebooks », soit l'acquisition d'environ 1 400 matériels, répartie sur 3 exercices budgétaires, 2017, 2018 et 2019. Le montant total de cette opération s'élève à 500 000 €.

A noter, dans le cadre de l'appel à projets « Collèges numériques et innovation pédagogique », dans lequel la Ville de Dijon a pu inscrire les écoles des secteurs des collèges Jean-Philippe Rameau et du Parc, une subvention d'un montant de 45 000 € est attendue du Ministère de l'Éducation nationale.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet, une convention relative aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles publiques dijonnaises, doit être signée entre les deux partenaires, remplaçant la précédente convention, signée en 2009, devenue obsolète.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – dans le cadre du développement des T.I.C.E décider la passation d'une nouvelle convention de partenariat entre la Ville et l'Éducation nationale,

2 – approuver le projet de convention proposé, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

3- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ